

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation :
22/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/102**

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAI Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/102 : COMMUNAUTE DE COMMUNES - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE BROCELIANDE COMMUNAUTE.

Rapporteur : Claire DESMARS

CONTEXTE : Conformément à la législation en vigueur la communauté de communes a sollicité la commune pour un avis sur le projet de pacte de gouvernance qui vous a été adressé.

Vu la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 a ouvert la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes,

Vu l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de pacte de gouvernance reprenant le pacte en vigueur depuis 2021,

Considérant que le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Considérant que le projet de pacte est le fruit d'un travail mené depuis 2021 auprès des élus communautaires et municipaux.

Considérant qu'il est ici demandé à l'assemblée un avis simple sur ce pacte. A l'issue des délibérations des 8 conseils municipaux, le pacte devra être adopté par le conseil communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle) :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 035-213502115-20261006-D202608102-DE

Article 1 :

DONNE un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Brocéliande Communauté.

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS



Le Maire,
Alain LEFEUVRE



Commune de
Paimpont

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026